



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET DE LA
COOPÉRATION**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**MINISTÈRE FLAMAND DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
DEPARTMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**APPELS A PROJETS
DE MASTER EN PARTENARIAT FRANCO-FLAMAND**

Le Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère flamand de l'Éducation et de la Formation et le Ministère français des Affaires étrangères et européennes sont convenus de renforcer la contribution de la coopération franco-flamande à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)

Ainsi, afin de renforcer la coopération entre la France et la Communauté flamande de Belgique, ci-après dénommées « les Parties », et de susciter de nouveaux projets structurants, les ministères cités ci-avant lancent un appel à projets de « Master en partenariat franco-flamands ».

Les projets

Les projets de master en partenariat franco-flamand devront être présentés par des établissements habilités à délivrer le diplôme de master dans le domaine concerné selon les procédures en vigueur sur leurs territoires.

La formation conjointe de master donne lieu à la délivrance d'un diplôme conformément aux législations en vigueur. Elle peut déboucher sur un diplôme conjoint ou sur un double diplôme*.

Les projets peuvent être proposés par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur pour chacune des deux Parties. Les partenaires peuvent ainsi être bilatéraux ou constitués en réseaux. Le projet de master conjoint est alors présenté et coordonné pour chacune des Parties, par un seul enseignant chercheur, responsable de sa mise en œuvre. Toutes les disciplines sont éligibles.

Un financement incitatif d'appui au lancement des masters conjoints franco-flamands sera accordé aux projets sélectionnés.

Les dispositions relatives au type de diplôme et à sa délivrance feront l'objet d'une convention signée par les établissements partenaires.

* Dans le cas des doubles diplômes, la législation flamande impose le suivi d'un tiers de la formation au sein de l'établissement partenaire.

Le financement

Chaque projet retenu sera soutenu par chaque partie à hauteur maximale de 5.500€. Le jury de sélection se réserve cependant le droit de dépasser ce seuil le cas échéant. Ce soutien pourra éventuellement être reconduit pendant les 2 années suivant l'année du premier exercice.

Ce soutien incitatif est essentiellement destiné à :

- Mobilité étudiante (pour une période de 3 à 12 mois)
- Mobilité enseignante (Indemnité de voyage et de séjour)
- Coûts de promotion et de diffusion d'information
- Animation du réseau

La première année de financement pourra être consacrée à la mise en place du master conjoint.

La sélection

L'évaluation des projets est assurée par une commission d'experts pour chacune des deux Parties, et selon la grille de notation suivante : A1 excellent, A2 très bon ; B bon ; C : moyen D : irrecevable.

La sélection des projets est assurée par une commission mixte composée à parité par les représentants des deux Parties, sur la base des évaluations effectuées par les experts.

Critères de sélection

L'évaluation portera sur les plus-values :

- pédagogique : Complémentarité académique et scientifique des cursus, modalités des examens, équipement et environnement pédagogique pour les étudiants ;
- liée à la recherche : Cohérence des activités de recherche des équipes postulantes ;
- liée à la mobilité : Qualité de l'accompagnement offert aux étudiants, bénéfice intellectuel et culturel tiré de la mobilité étudiante et/ou enseignante ;
- en termes d'insertion professionnelle.

Elle portera également sur un engagement institutionnel fort :

Pour les établissements porteurs, le master franco-flamand doit pouvoir constituer la première étape d'un partenariat fort, susceptible de se développer en termes de domaines comme de niveaux de formation.

L'établissement manifeste son intérêt par une déclaration d'intention, qui sera versée au dossier de candidature.

Le master franco-flamand doit également apparaître comme un élément à part entière de la stratégie internationale des établissements partenaires. L'implication des équipes enseignantes est ici centrale pour faire du master concerné un axe fort parmi l'ensemble des formations délivrées.

En outre, la commission d'experts sera sensible à la prise en compte des critères du processus de Bologne : supplément au diplôme, ECTS, participation des étudiants à l'évaluation des enseignements, assurance qualité et dimension européenne.

Les candidatures

Les projets doivent être présentés simultanément pour les deux Parties, en langue française pour les établissements français et en langue française/anglaise pour les établissements de

la Communauté flamande de Belgique, avec la signature du chef d'établissement (Président ou recteur d'université, Directeur d'école), au moyen du formulaire, téléchargeable en France sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, rubrique « Europe et international », sous-rubrique « Coopération universitaire et scientifique / Europe », et téléchargeable en Flandre sur les sites <http://www.flamenco-vzw.be/>, ainsi que sur le site de l'Ambassade de France en Belgique.

Les candidatures seront adressées :

En France, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Secrétariat général
Direction des relations européennes et internationales et de la coopération
Sous-direction des affaires européennes et multilatérales
Bureau des affaires européennes bilatérales - DREIC B2
75 357 PARIS SP 07

En Flandre, au département de l'Enseignement et de la Formation
Direction de l'enseignement supérieur
Att. Noël Vercruysse
Conscience gebouw 7C
Koning Albert II-laan 15
1210 Bruxelles

Calendrier

Publication de l'appel à projets : fin février 2011
Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin 2011
Réunion bilatérale de sélection des projets : fin juin 2011
Communication des résultats aux établissements : début juillet 2011
Lancement des masters : septembre 2011

Contacts

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction des relations européennes et internationales et de la coopération
Département des affaires européennes bilatérales – DREIC B2
Christophe Fauchon
+ 33 1 55 55 09 00
christophe.fauchon@education.gouv.fr

Département de l'Enseignement et la Formation

Direction de l'enseignement supérieur
Magalie Soenen
+ 32 2 553 98 73
Magalie.Soenen@ond.vlaanderen.be

Ambassade de France en Belgique :

Jérémy Domis
Attaché scientifique et de coopération culturelle
Service de Coopération et d'Action Culturelle
42 boulevard du Régent
1000 Bruxelles
+32.(0)2.548.88.71
jeremy.domis@diplomatie.gouv.fr